

Règlement

- 1 Concours** Ces conditions s'appliquent au concours #Merci (désigné ci-après par "le concours") organisé par Booking.com B.V, Herengracht 597, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas (désigné ci-après par « Booking.com »).

Participation

- 1.1 Les participants (désignés ci-après par "vous") peuvent participer au concours en partageant sur Twitter leur hôtel, villa, appartement, gîte ou cabane (hébergement) préféré avec les hashtags #Merci #BookingYeah [#publicité].
- 1.2 Ce concours est ouvert aux personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de leur participation disposant d'une adresse officielle en France. Les employés de Booking.com (ou les membres de leur famille), travailleurs indépendants liés à Booking.com ou à des sociétés affiliées, les propriétaires d'hébergements partenaires, leurs agences ou toute autre société ou personne directement liée à l'organisation du concours ne peuvent y participer. Une preuve d'éligibilité pourra être exigée par Booking.com.
- 1.3 Les tweets pouvant être considérés comme du contenu publicitaire (stimulé par Booking.com), ceux-ci doivent se conformer à la législation et à la réglementation applicables en matière de publicité.
- 1.4 Les participations émanant de pays au sein desquels les lois nationales les interdisent ne seront pas prises en compte. Il est de la responsabilité des participants de s'assurer du respect des règles en vigueur. Booking.com se réserve le droit, à sa discrétion, d'exclure et de retirer les candidatures des participants au concours en raison de restrictions nationales.
- 1.5 Seul un accès à internet est requis. Aucun achat n'est demandé.
- 1.6 En participant à ce concours, les participants sont réputés avoir accepté d'être liés à ces conditions officielles.

2 Admissibilité au concours

- 2.1 Vous pouvez être admissible au concours à partir de **10h10, heure de Paris, le lundi 7 septembre 2015**.
- 2.2 Les 1000 premières personnes à tweeter leur meilleur souvenir d'hôtel, villa, appartement, gîte ou même cabane avec le hashtag #Merci #BookingYeah se verront offrir 50€ à l'issue de leur prochain séjour réservé sur Booking.com avant la fin de l'année 2016.

3 Modération:

Booking.com

Les participations seront rejetées et supprimées si elles :

- 3.1 contiennent des propos diffamatoires, offensants, indécents, obscènes ou tout autre contenu inapproprié ;
- 3.2 contiennent les noms, portraits, photographies, vidéos ou autres éléments similaires d'une personne dans sa permission expresse ;
- 3.3 n'ont pas été créés spécifiquement pour le concours ;
- 3.4 se réfèrent à une autre marque que Booking.com ;
- 3.5 représentent un danger pour la santé et la sécurité ;
- 3.6 représentent une atteinte aux droits de quiconque ;
- 3.7 ou sont susceptibles d'être considérés comme de la publicité illégale ou mensongère.

4 Vie privée

- 4.1 En participant au concours, les participants reconnaissent que leur nom d'utilisateur Twitter sera visible par Booking.com et sera visible sur le fil Twitter de Booking.com.
- 4.2 Il pourra être demandé au gagnant de recourir à des formes de publicités liées au concours: l'utilisation de son nom et de son Tweet gagnant pourra être visible sur le fil Twitter de Booking.com.
- 4.3 Booking.com utilisera les informations fournies par les participants aux fins d'administration du concours, de gestion des participants au concours et de publicité du gagnant, tel que décrit dans ce règlement officiel.
- 4.4 Booking.com se réserve le droit de se réserve le droit de transmettre les données personnelles associées à une participation considérée comme préoccupante à l'autorité légale ou à toute autre autorité réglementaire concernée. Merci de consulter la politique de confidentialité de Booking.com (<http://www.booking.com/content/privacy.fr.html>) pour d'avantage d'informations sur la manière dont Booking.com collecte, utilise et partage les données personnelles.
- 4.5 En fournissant des données personnelles et en participant au concours, les participants consentent (et confirment qu'ils disposent de l'accord de toute autre personne apparaissant dans leur candidature) à l'utilisation de leurs informations personnelles et des images soumises à Booking.com, telles que détaillées dans ce règlement officiel.

5 Sélection du gagnant:

- 5.1 Les 1000 premières personnes à tweeter leur meilleur souvenir d'hôtel, villa, appartement, gîte ou même cabane avec le hashtag #Merci #BookingYeah se verront offrir 50€ à l'issue de leur prochain séjour réservé sur Booking.com avant la fin de l'année 2016, à condition que les participants et les tweets se conforment pleinement au règlement officiel. Toute participation et/ou tweet qui ne s'y conforme pas sera rejeté et retiré du concours.

6 Le prix

- 6.1 Chaque gagnant recevra 50€ de crédit (ci-après « Le Prix ») à l'issue de son prochain séjour réservé sur Booking.com avant la fin de l'année 2016.
- 6.2 Le Prix devra être utilisé entre les dates du 9 septembre 2015 et du 31 décembre 2016.
- 6.3 Les gagnants seront avisés par Twitter, puis recevront un email de confirmation comprenant plus d'informations au sujet de la réception du Prix. Le gagnant devra accepter le Prix en répondant sous sept (7) jours après la date de la notification (l'« Acceptation »). Booking.com pourra sinon disqualifier le gagnant à sa discrétion et récompenser le participant qualifié suivant. Chaque nouveau participant qualifié se verra offrir le prix selon sa position au classement total des participants qualifiés, déterminé par Booking.com à sa seule discrétion.
- 6.4 Le prix sera payé net de tout impôt néerlandais sur les jeux de chance. Cependant, si le gagnant réside à l'extérieur des Pays-Bas ou est un citoyen non-néerlandais, des taxes supplémentaires pourraient s'appliquer sur la valeur du prix en raison des lois du pays de résidence ou de la citoyenneté du gagnant. Le gagnant est le seul responsable de se conformer à toute législation fiscale applicable liée au Prix dans ce pays. Booking.com ne remboursera pas le gagnant ou n'exécutera aucun paiement nécessaire en vertu de la législation fiscale applicable et décline toute responsabilité en cas de défaillance du gagnant de se conformer aux éventuelles obligations fiscales applicables.
- 6.5 Le prix est non transférable et non cessible et il n'y a pas d'alternative en argent comptant au prix offert, en tout ou partie. Booking.com se réserve le droit d'offrir une alternative de prix de valeur égale ou supérieure. Le gagnant devra attendre jusqu'à 28 jours pour la livraison du prix à compter de la réception de l'acceptation par le lauréat du prix par Booking.com.
- 6.6 Booking.com décline toute responsabilité pour les inscriptions perdues, corrompues ou retardés pour quelque raison.

7 RESPONSABILITÉ

- 7.1 Booking.com décline la responsabilité des échecs réseau, informatiques, matériels ou logiciels de toute nature, pouvant limiter ou retarder l'envoi ou la réception de la participation du participant.
- 7.2 La participation au concours est de la seule responsabilité des participants. Booking.com ne sera responsable d'aucun dommage, y compris sans limitation de ce qui précède, causant un préjudice à l'un des participants et / ou à la suite de la participation et / ou non-participation au concours ou à une partie de celui-ci.
- 7.3 Les participants assument l'entière responsabilité des contenus qu'ils partagent dans le cadre du concours. Sans déroger à ce qui précède, les participants s'engagent à ne pas partager de contenu comprenant des propos et / ou des images négatifs et / ou calomniant Booking.com et / ou les services de Booking.com.

Booking.com

- 7.4 Les participants s'engagent également à ne pas transférer de contenu portant atteinte à tout droit (de propriété intellectuelle) tel que le droit de d'auteur et / ou le droit à la vie privée de tout tiers. Les participants s'engagent par ailleurs à recevoir le consentement de toute personne dont les coordonnées apparaissent dans les contenus partagés.
- 7.5 Sans limitation de ce qui précède, il est précisé qu'il est interdit de télécharger et / ou de publier sur le site web de contenu inapproprié et / ou sexuellement abusif et / ou tout autre contenu qui viole les droits de propriété et dont la publication est interdite par le droit.
- 7.6 Booking.com n'est pas responsable des dysfonctionnements techniques liées au concours en raison de l'accès non autorisé aux ordinateurs de Booking.com ou de dysfonctionnements, dommages ou problèmes logiciels, matériels et de voies de communication de Booking.com et / ou de ses fournisseurs et / ou de ses représentants.
- 7.7 Twitter et les activités du concours dépendent, entre autres choses, de services et / ou produits tiers. Booking.com n'est pas responsable des actes ou omissions de tiers et ne sera pas responsable de tout dommage et / ou de la perte et / ou frais causés au participant et / ou une tierce partie en raison de ce qui précède.
- 7.8 Il est expressément précisé que Booking.com ne sera pas responsable en cas de défaut d'accès, pour une raison quelconque, d'un participant ou participant potentiel à Twitter pour le concours.
- 7.9 Booking.com ne porte aucune responsabilité pour le contenu et / ou la forme et / ou l'exactitude et / ou la fiabilité du contenu transféré à Twitter. Dans le cas d'une modification ou d'une annulation du concours en tout ou en partie, le participant n'aura droit à aucune compensation.
- 7.10 Le participant exonère par les présentes Booking.com absolument, définitivement et irrévocablement de la responsabilité pour tout dommage, perte ou dépense de quelque nature que ce soit, causés et / ou qui seront causés à Booking.com et s'engage à indemniser Booking.com pour tout dommage, perte ou dépense de quelque nature que ce soit, y compris les frais juridiques, causés et / ou qui seront causés à Booking.com et / ou à une tierce partie et qui est liée, directement ou indirectement, au contenu envoyé et / ou à tout activité ou utilisation de Twitter, et ce peu de temps après la première demande de Booking.com et renonce par les présentes pleinement, définitivement et sans condition à toute réclamation et / ou demande contre Booking.com en liaison avec ce contenu et / ou la navigation sur Twitter ou le concours et de leur utilisation.
- 7.11 En soumettant leur participation, les participants justifient et s'engagent à ce que:
 - a) au moment de leur participation, toutes personnes reconnaissables dans la participation et l'image des participants ont dûment accepté d'y figurer et accepté l'utilisation de l'image pour participer au concours;
 - b) la participation des participants ne viole pas les droits de tiers;

- c) la participation des participants ne contient pas d'images ou d'illustrations non créé par le participant;
- d) la participation des participants ne viole aucun droit de propriété intellectuelle (à l'exclusion des droits de propriété intellectuelle sous licence ou appartenant à Booking.com) et que les participants sont propriétaires légaux et bénéficiaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à leur participation;
- e) les participants ont le droit d'accorder à Booking.com la permission et le consentement nécessaires pour utiliser leur participation tel qu'énoncé dans le règlement officiel, y compris de la part toute personne figurant dans leur participation ;
- f) la participation des participants ne mentionne aucune personne de moins de 18 ans;
- g) les participants conviennent que Booking.com peut, à sa seule discrétion, exploiter commercialement leur participation comme il l'entend, ou choisir de ne pas publier, utiliser ou exploiter leur participation (ou d'y mettre fin) en conformité avec le présent règlement officiel.
- h) la participation des participants ne contient aucun contenu diffamatoire, malveillant, indécent, obscène ou inapproprié, ni rien de ce qui peut raisonnablement être considéré comme offensant (que ce soit par l'image, le geste, le propos ou par tout autre biais).

8 Conditions générales

- 8.1 Booking.com se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.
- 8.2 Excepté en cas de décès ou de préjudice corporel résultant de négligence ou de fraude, et dans les limites fixées par la loi, Booking.com et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité et engagement découlant de :
 - a) Tout report ou annulation du Concours
 - b) Toute modification dans la remise ou l'utilisation du Prix (incluant, sans s'y limiter, les Prix qui ne parviendront pas à leur destinataire)
 - c) Tout acte ou défaut de tout tiers fournisseur se trouvant hors du contrôle exercé de manière raisonnable par Booking.com.
- 8.3 Les participants acceptent:
 - a) De coopérer et de participer à toute publicité mise en place de manière raisonnable par et au nom de Booking.com (qui peut inclure, sans s'y limiter, des actions relatives à la presse et au concours)
 - b) De ne faire aucune mention de Booking.com en relation avec ce concours (par exemple en publiant des communiqués de presse ou en donnant des conférences) et de ne pas utiliser la marque Booking.com sans autorisation écrite préalable.
- 8.4 Dans les limites fixées par la loi, ce concours est régi par et interprété conformément au droit néerlandais. Ce concours étant régi par le droit néerlandais, il est conforme au code néerlandais sur les jeux de hasard promotionnels (Gedragscode Promotionele Kansspelen).

Booking.com

- 8.5 Si vous avez une question ou une réclamation, vous pouvez envoyer un email à mediarelations@booking.com. Nous vous répondrons dès que possible.
- 8.6 Tout litige découlant de ce Concours est exclusivement soumis aux tribunaux compétents à Amsterdam, aux Pays-Bas.
- 8.7 La version originale en anglais du Royaume-Uni de ce règlement peut avoir été traduite dans d'autres langues. La version traduite est une version juridiquement non contraignante et il ne peut être tiré aucun droit de la version traduite. En cas de litige sur le contenu ou l'interprétation de ces règles ou incohérence ou divergence entre la version en anglais du Royaume-Uni et toute autre version linguistique de ce règlement, la version en langue anglaise du Royaume-Uni est applicable dans les limites fixées par la loi, prévaut et constitue la version définitive. La version en anglais du Royaume-Uni est disponible sur notre site Web (en sélectionnant la langue anglaise au Royaume-Uni) ou sera envoyée sur demande écrite.
- 8.8 Si une disposition du présent règlement est ou devient invalide, inapplicable ou non contraignante, vous demeurez lié par toutes les autres dispositions du présent règlement. Dans ce cas, la disposition invalide sera néanmoins appliquée dans les limites autorisées par la loi et vous devrez au minimum accepter une disposition équivalente à la disposition invalide, inapplicable ou non contraignante, compte tenu du contenu et du but de ce règlement.

Septembre 2015